

tarifs de l'électricité**l'ElCom met fin à six années de procédure**

Au terme de plusieurs années de procédure, la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) a rendu à fin septembre 2015 une décision partielle que la Municipalité de Lausanne juge globalement positive sur la partie «utilisation du réseau» de la procédure. La procédure ayant été abandonnée pour l'année 2008, la vérification des années 2009-2010 a révélé, en définitive, un écart entre les pratiques de calcul tarifaire des SiL et les exigences légales que l'on peut qualifier de faible (env. 0,65%) par rapport au montant global facturé au titre de l'acheminement pour ces deux années.

Dans le cadre de ses activités de surveillance du marché de l'électricité, l'ElCom a ouvert, en octobre 2009, une procédure de vérification des coûts et des tarifs pour l'utilisation du réseau de distribution et la fourniture d'énergie des SiL.

La procédure, qui concernait initialement les années 2009 et 2010, a été étendue à 2008. Cette procédure consistait essentiellement à vérifier que le bénéfice des SiL pour le domaine de l'électricité est conforme à la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et son ordonnance d'exécution (OApEl).

La clôture de la procédure consacrée à l'utilisation du réseau a permis de faire valider officiellement un certain nombre de règles dans le domaine très complexe du calcul des coûts et des tarifs d'utilisation du réseau de distribution d'électricité. La Municipalité prend acte avec satisfaction de cette décision et de cette clôture partielle.

En ce qui concerne la fourniture d'énergie, l'ElCom a très récemment suspendu toutes les procédures en cours en raison d'une procédure pendante au Tribunal fédéral, contre une décision du Tribunal administratif fédéral, qui invalide ses méthodes d'évaluation du bénéfice admissible.

Les Services industriels de Lausanne

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels de Lausanne, 021 315 82 00**

Lausanne, le 12 novembre 2015